



RIVARD
ZI Grand Clos
49640 – DAUMERAY



Accessoires Haute Pression

☎ : 02.41.33.68.68
💻 : 02.41.32.51.70

Notice d'instruction d'un FLEURET Basse Pression



Référence	PMA
16.10.310	200 b
16.10.311	280 b

DESCRIPTIF

Ce fleuret basse pression est équipé :

- D'une poignée à commande à action maintenue
- D'un joint tournant
- D'un canon
- D'un dispositif limitant l'effort de recul (dans les limites d'utilisation du dispositif)

APPLICATION

Il permet le nettoyage de petites surfaces à faible pression tout en disposant d'une commande à action maintenue.

LIMITES D'UTILISATION

- Débit maxi : 60l/mn
- Force de recul maxi : 40 N



Vous venez d'acquérir un FLEURET Basse Pression RIVARD, l'utilisation de l'eau sous pression comportant de nombreux risques, nous vous demandons de consacrer quelques minutes à la lecture de ce document.

NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

Date impression 29/04/2014

1/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite. La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis. Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.

DOMAINE D'UTILISATION

☞ En aucun cas, la pression maximale admissible indiquée ne doit être dépassée.
La PMA (pression maximale admissible) du fleuret doit être supérieure à la pression maximale d'utilisation du circuit sous pression lors de l'ouverture du dispositif de décharge.

QUALITE REQUISE DE L'EAU

- ✓ M.E.S. (matières en suspension) si 150 mgr/l
- ✓ Température maxi 60°C
- ✓ pH entre 6 et 9
- ✓ Dureté de l'eau : si TH maxi 36° F
- ✓ Eau déminéralisée interdite
- ✓ Le niveau de filtration de l'eau doit être dans tous les cas inférieur au 1/50 de l'orifice le plus petit.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE EN UTILISATION ET MAINTENANCE



RESPECTER :

- ✓ Les prescriptions définies dans le document INRS ED 784 (équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression)
- ✓ Les prescriptions générales définies par le fabricant du groupe haute pression.
- ✓ Les prescriptions définies dans les catalogues RIVARD accessoires haute pression / accessoires assainissement.
- ✓ Les règles de l'art.
- ✓ Baliser la zone de travail

INTERVENTION ULTERIEURE MODIFIANT LE MATERIEL APRES LA MISE EN SERVICE

- . La responsabilité réglementaire de ces modifications incombe à la Sté propriétaire du matériel qu'elles soient effectuées par cette dernière ou une tierce Sté.
- . Si ces modifications sont de nature à modifier les habitudes aux procédures de travail, la notice d'instruction et les procédures de travail doivent être modifiées par la Sté propriétaire du matériel.
- . Le matériel doit être maintenu en état de conformité avec les règles techniques de conception et de construction applicables lors de leur mise en service dans l'établissement en application de l'article R.233-1-1 du code du travail.

CONSIGNES SPECIFIQUES LIEES A LA MISE EN OEUVRE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

- La mise en œuvre d'un chantier de nettoyage consiste à raccorder une machine, un combiné ou un générateur haute pression avec des accessoires qui, au sens de la directive 2006/42/CE sont considérés comme des machines.
- Cet assemblage est assimilable à un acte de conception qui de ce fait, doit être réalisé et vérifié par des personnes habilitées afin d'être CONFORME aux règles de l'art (se reporter aux prescriptions du document INRS réf. ED784 « équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression) et à la directive 2006/42/CE
- **La mise en œuvre des équipements de travail doit être en conformité avec le code du travail et notamment les articles R.233-2/ R.233-3/ R.233-4/ R.233-5/ R.233-6/ R.233-7.**

▪ PRINCIPES GENERAUX

La résultante des forces exercées par le débit d'eau détermine la poussée de la tête et sa direction. Il est interdit de démonter le gicleur installé dans le raccord 00.68.573.



LA HAUTE PRESSION PEUT ETRE DANGEREUSE

▪ VERIFIER que le Fleuret Basse Pression ne soit pas enclenché, qu'il soit bien maintenu et orienté de telle façon que le jet HP ne présente aucun danger pour les personnes se trouvant dans la zone.

▪ VERIFIER à ne pas blesser le flexible HP sur les arêtes vives (angles de murs, de regards...) et éviter les boucles

▪ PROCEDER aux opérations de nettoyage en actionnant la commande du Fleuret Basse Pression.

▪ ARRET

○ Arrêter la pression sur l'outil que vous avez branché.

Décélérer le moteur

Arrêter la pompe HP

Dépressuriser l'outil après l'arrêt de la pompe en actionnant la gâchette

Dévisser le Fleuret du flexible 1/2"



En cas d'arrêt urgent, appuyer sur « l'arrêt d'urgence » du tableau de commande qui reste verrouillé.

▪ VERIFICATION de l'état de propreté des composants.

Les joints, raccords et têtes haute pression doivent être nettoyés si nécessaire

▪ VERIFICATION de l'absence de fuite au niveau de tous les raccordements.

Cette opération doit être réalisée par une personne habilitée après que l'ensemble des raccordements soit effectué ; elle se fera en 3 phases :

-1^{ère} phase : vérification au 1/10 de la pression d'utilisation

-2^{ème} phase : vérification 1/5 de la pression d'utilisation

-3^{ème} phase : vérification à la pression d'utilisation

▪ VERIFICATION des dispositifs de sécurité.

Le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs de sécurité mécaniques et électriques devra être testé avant d'utiliser l'appareil et notamment les arrêts d'urgence, les commandes à action maintenue, les systèmes de régulation etc.

▪ PURGE du circuit haute pression

Avant la mise en pression du circuit, l'ensemble du circuit d'eau (y compris la pompe) doit être purgé afin d'éviter toutes situations dangereuses.

USURE DE L'OUTIL

Un Fleuret usagé ou endommagé peut s'avérer dangereux. Les conditions d'utilisation étant éminemment variables, il est impossible de définir les critères d'usure maximale. Nous

préconisons en conséquence, d'être extrêmement vigilant, qu'un contrôle soit effectué avant usage par une personne compétente. (1).

(1) Cette prestation ne peut être réalisée que pour des outils vendus par la Sté RIVARD

LE MARQUAGE réalisé sur les outils haute pression disparaît à l'usage, il est donc nécessaire de prévoir un rangement indiquant la référence et la PMA de l'outil.

LE STOCKAGE doit éviter tout choc ou corrosion. Nous vous conseillons d'une part, la vidange totale et l'application d'un spray lubrifiant et d'autre part, un rangement cloisonné évitant tout choc avec d'autres outils.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Ne prenez aucun risque et n'hésitez pas à contacter la **Sté RIVARD** pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.
- ✓ La **Sté RIVARD** dispense des cours de formation. Sur simple demande, nous pouvons vous transmettre nos programmes.
- ✓ Dans tous les cas, l'opérateur doit être en possession d'une commande à action maintenue. L'absence d'un tel dispositif ne peut se justifier qu'en cas d'impossibilité technique, elle doit être associée à des procédures strictes dont l'efficacité est indiscutable, contrôlée avant mise en œuvre et validée par le chef d'établissement.
- ✓ Le port d'**E.P.I.** (équipement protection individuelle) est obligatoire.
- ✓ Les opérateurs doivent être habilités à l'utilisation des outils haute pression par leur employeur
- ✓ Le débouchage d'un orifice ne doit jamais s'effectuer en soufflant avec la bouche, il y a risque de projection des particules dans les yeux. Il est donc conseillé d'utiliser une « soufflette » en prenant soin d'incliner la buse pour éviter les projectiles. Dans tous les cas, cette manipulation doit être effectuée en portant des lunettes de sécurité.

MAINTENANCE

EQUIPEMENT – OUTILLAGE

- Vérifier régulièrement le bon état et le calibre des buses.
- Nettoyer et sécher à fond tous les accessoires.
- Veiller tout spécialement aux raccords.
- Lubrifier et protéger les filetages.

Il est recommandé un contrôle régulier par une personne compétente avant chaque utilisation.

HYGIENE ET SECURITE

CONDITIONS GENERALES DE SECURITE

- L'ensemble du personnel présent dans le périmètre de sécurité doit être informé de l'imminence de la mise en route avant la mise en marche du matériel.
- Le personnel utilisateur doit avoir l'âge minimum prescrit par la législation en vigueur.
- L'utilisation, l'entretien et la réparation doivent être pratiqués exclusivement par des personnes ayant été formées par la Sté RIVARD.
- Le chef d'entreprise doit autoriser le personnel exploitant à refuser d'utiliser le matériel en dehors des limites d'utilisation ou en contradiction avec les obligations applicables à l'usage effectué.
- Les opérateurs doivent porter des équipements de protection individuelle et éviter le port de bague, montre, foulard, cravate et habits flottants.
- Pour les opérations d'utilisation courante, les opérateurs doivent utiliser les moyens mis en oeuvre pour accéder aux fonctions d'utilisation non accessibles du sol (échelle, support échelle, marche pied etc...) ils doivent se maintenir fermement aux poignées, rambardes et regarder en direction du matériel.
- Avant le départ du matériel, le fonctionnement des éclairages, des dispositifs de signalisation ainsi que la présence du matériel de signalisation routière doivent être vérifiés.
- Prendre connaissance des instructions de sécurité apposées sur le matériel.
- Le dérèglement des dispositifs de sécurité est strictement interdit.



- Contrôler tous les 6 mois le serrage des transmissions et des principaux composants (enrouleur, coffres)
- Contrôler tous les 6 mois l'état des soudures. Tout début de fissure doit faire l'objet d'une réparation immédiate.

ATTENTION ! Certaines soudures peuvent nécessiter des habilitations particulières.

PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES A L 'EXPLOITANT

L'exploitant du matériel est tenu :

- De mettre à disposition du personnel utilisateur la notice d'instruction (au poste de travail)
- De s'assurer que le personnel utilisateur ait été formé à l'utilisation du matériel par la Sté **RIVARD**.
- De s'assurer du respect des prescriptions définies dans la notice d'instruction et de maintenance.
- De s'assurer de l'application des réglementations, directives, arrêtés, normes et autres règlements liés aux différents usages effectués.
- De contrôler périodiquement l'application des prescriptions définies dans la notice d'instruction.

MAINTENANCE

- Vérifier périodiquement la présence des instructions de sécurité apposées sur le matériel et remplacer toute instruction dont le décrochage ou le décollage est pré senti ou signalé.
- Utiliser des moyens de sécurité appropriés pour réaliser des travaux d'entretien en hauteur conformes à la législation en vigueur. L'usage du harnais est conseillé.

SECURITE SANTE

(Voir Document INRS ED784 – ED819. Les brochures et les affiches de l'INRS sont disponibles au service prévention de votre CRAM ou CGSS).

Ces appareils peuvent être dangereux. Avant d'entreprendre les travaux, vérifier :

- * La réalisation du balisage de la zone de travail,
- * Le bon maintien des outils,
- * L'absence de personne non autorisée dans la zone dangereuse de travail,
- * L'encombrement et l'état des sols pour éviter des risques aux opérateurs,
- * La protection des opérateurs et de l'environnement,
- * que toute intervention sur les éléments mobiles va être effectuée par un personnel qualifié, machine arrêtée.

NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

Date impression 29/04/2014

6/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite. La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis. Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.

HAUTE PRESSION

La haute pression peut être dangereuse lors de sa mise en pression

*Vérifier que les outils HP ne soient pas enclenchés.

*Vérifier que les outils HP soient bien maintenus et dirigés sans danger.

*Veiller à ne pas blesser le flexible HP sur des arêtes vives (angles de murs, de regards, etc...) et éviter les boucles.

Sans eau, la pompe HP ne démarre pas ou s'arrête

NOTA Dans le cas de l'utilisation du pistolet, la poussée (fonction du rapport débit-pression) ne doit pas dépasser (25daN) au risque d'être dangereuse pour le manipulateur.



Les outils doivent être sélectionnés en prenant en considération que l'opérateur doit toujours avoir une commande du jet haute pression à action maintenue.

Si l'outil HP est guidé manuellement par un opérateur, le superviseur doit être en possession d'une commande "d'autorisation de mise en pression".

Il est interdit qu'il soit en possession d'une commande "de mise en marche/arrêt pression".

Respecter les consignes de sécurité apposées sur votre matériel

ATTENTION

- AVANT ENCLenchement DU COUPE-BATTERIE FAIRE LES RACCORDEMENTS DE LA COMMANDE DE MARCHE PRESSION ET VERIFIER QU'AUCUN ARRET D'URGENCE N'EST RESTE VERROUILLE.

- ENCLencher LE COUPE-BATTERIE ET DEMARRER LE GROUPE HP.

- LA DECONNEXION D'UNE DES PRISES 7 BROCHES OU L'ACTION SUR UN DES ARRETS D'URGENCE PROVOQUE L'ARRET DU GROUPE HP.

- EN SERVICE HORS D'URGENCE L'ARRET DU GROUPE S'EFFECTUE AVEC LA COMMANDE OFF DE PUPITRE.

- LES DEBRANCHEMENTS DE TELECOMMANDE S'EFFECTUE APRES COUPURE DU COUPE-BATTERIE.

00.01.098

Respecter les consignes de sécurité apposées sur votre matériel



PORT DE VETEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

- Pour éviter les troubles auditifs, porter un casque anti-bruit pour travailler auprès d'un moteur en marche.
- Porter un casque de sécurité pour travailler sous des équipements.
- Porter des lunettes et des chaussures de sécurité.
- Ne pas porter de vêtements flottants pour travailler autour d'un moteur ou d'une machine.
- Porter une combinaison de travail ajustée à vos dimensions morphologiques.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Essuyer soigneusement toute tâche d'huile, de carburant ou de liquide réfrigérant.
- Ranger les batteries dans un endroit bien aéré. Ne pas fumer à proximité. L'hydrogène qui peut flotter autour peut facilement exploser.
- Prévoir une installation conforme pour entreposer les huiles usées.
- Ranger les chiffons dans une boîte ininflammable. Ne pas les laisser sur le moteur.

SECURITE (MOTEUR THERMIQUE)

La sécurité est l'affaire de chacun et avant tout une question de bon sens. Il existe bien sûr des règles générales que nous donnons ci-dessous, mais elles ne peuvent couvrir toutes les éventualités et chaque situation particulière. Aussi votre expérience et votre bon sens seront votre meilleur guide dans ce domaine. Il suffira parfois d'un peu d'attention pour éviter des accidents graves. Soyez vigilant. Prenez les mesures préventives qui s'imposent. Corrigez tout défaut sans retard.

Pour votre sécurité, observez les règles générales suivantes :

Pour éviter des accidents de personnes, munir de protection toutes les pièces en mouvement qui sont découvertes.

Pour éviter les troubles auditifs, porter un casque anti-bruit pour travailler auprès d'un moteur en marche.

Porter un casque de sécurité pour travailler sous des équipements.

Porter des lunettes et des chaussures de sécurité.

Ne pas porter de vêtements flottants pour travailler autour d'un moteur ou d'une machine.

Essuyer soigneusement toute tâche d'huile, de carburant ou de liquide réfrigérant.

Ranger les batteries dans un endroit bien aéré. Ne pas fumer à proximité. L'hydrogène qui peut flotter autour peut facilement exploser.

Prévoir une installation sûre et adéquate pour disposer des huiles usées.

Ranger les chiffons dans un boîte ininflammable. Ne pas les laisser sur le moteur.



DANGER

Pour les interventions à l'air comprimé, portez des lunettes de sécurité et des vêtements de protection. Pression maximale pour nettoyage : 2 kg/cm² (30 psi)

Retirer les outils, fils électriques et autres objets posés sur le moteur avant sa mise en marche.

Pour éviter un démarrage accidentel, débrancher et isoler le câble de masse de la batterie. S'assurer que le dispositif de démarrage et d'arrêt automatique ne peut fonctionner et mettre accidentellement le moteur en marche pendant que l'on travaillera dessus.

Ne pas se lancer dans une réparation que l'on ne comprend pas. Se conformer aux instructions.

Arrêter le moteur avant d'effectuer un réglage ou une réparation sur le moteur ou sur l'équipement qu'il entraîne.

Dévisser lentement le bouchon de radiateur. Le circuit de refroidissement peut être sous pression et du liquide réfrigérant brûlant risque de gicler au moment de la décompression.

Ne jamais faire fonctionner un moteur diesel si la tringlerie du régulateur est déconnectée.

Remplacer ou réparer tout équipement cassé ou endommagé. Utiliser l'outillage approprié.

Ne pas fumer pendant le remplissage de carburant. Respecter les interdictions de fumer.

Ne jamais entreposer de liquides inflammables près d'un moteur.

Tous les équipements électriques doivent être mis à la masse conformément aux réglementations en vigueur.

Vérifier régulièrement si les connexions sont bien serrées et isolées.

Isoler toutes les connexions et tous les fils débranchés.

Ne pas utiliser d'extincteur au tétrachlorure de carbone.
Les vapeurs dégagées sont toxiques et le liquide détériore les isolants.

Ne jamais travailler sur un équipement sous tension.

Prendre soin de déconnecter le circuit de démarrage du moteur avant de travailler sur l'alternateur.

Attention à l'huile de vidange qui peut être assez chaude pour causer des brûlures. Laisser l'huile refroidir à moins de 60° c (140°F) ou prévoir une protection adéquate.

Ne jamais retirer un bouchon pour vérifier une pression lorsque le moteur tourne. Arrêter le moteur et s'assurer au préalable qu'il n'y a pas de pression.

Avant de remettre en marche le moteur après une réparation, prévoir un moyen de couper l'arrivée d'air au cas où le moteur s'emballerait au démarrage.

Ne jamais regarder dans l'orifice d'un cylindre en faisant tourner le moteur. Il peut y avoir de l'huile ou de l'eau qui serait éjecté violemment.

LIMITES D'UTILISATION

N'employer que des personnes qui sont habilitées, qui ont reçu une formation et qui sont informées sur les dangers liés à la haute pression (voir Document INRS ED784 – ED819. Les brochures et les affiches de l'INRS sont disponibles au service prévention de votre CRAM ou CGSS).

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

**DE MODIFIER LES ORGANES OU LES DISPOSITIFS DE
SECURITE**

**D'UTILISER POUR LA MAINTENANCE DU MATERIEL DES
PIECES AUTRES
QUE CELLES D'ORIGINE**

**D'EFFECTUER DES OPERATIONS DE DEMONTAGE
LORSQUE LE MATERIEL EST SOUS TENSION ET/OU SOUS
PRESSION**

**D'UTILISER LE MATERIEL POUR DES UTILISATIONS AUTRES
QUE CELLES PREVUES A LA COMMANDE**

**D'UTILISER DES OUTILS AUTRES
QUE CEUX LIVRES ET PREVUS A LA COMMANDE**

**DE MODIFIER LE MATERIEL ET/OU LEURS RACCORDEMENTS
SANS AUTORISATION ECRITE DU CONSTRUCTEUR**

**D'EFFECTUER DES OPERATIONS POUVANT PERTURBER
LE BON FONCTIONNEMENT DU MATERIEL**



• Débit et Pression = voir plaque signalétique de la machine.

RISQUES LIES A LA CONTREFAÇON ET AU PARASITISME AU STADE DE LA FABRICATION OU DE LA MAINTENANCE

Au-delà du préjudice économique indéniable subi par les constructeurs engendré par la contrefaçon, il est important de signaler LES RISQUES tant au niveau mécanique qu'humain liés à :

- L'usage de pièces copiées ou bricolées
- Aux opérations de maintenance

Les exemples sont malheureusement nombreux dans le domaine du nettoyage industriel.

La Sté RIVARD constatant certaines pratiques tient à informer ses clients que :

- L'utilisation des pièces autres que celles d'origines peut remettre en cause la validité de :
 - l'auto certification CE RIVARD
 - la garantie
- Le montage de ces pièces copiées engage la responsabilité de la Sté réalisant les travaux.
- La contrefaçon et le parasitisme sont des pratiques répréhensibles.
- La Sté RIVARD est en possession d'éléments permettant l'identification de certaines pièces d'origines.
- La réalisation dans les règles de l'art des opérations de maintenance nécessite des compétences pluridisciplinaires.

Dans le cas de telles pratiques, il est bien évident que la responsabilité de la Sté RIVARD ne serait être engagée.

Par contre, le dirigeant de la société utilisant des pièces copiées ou (et) ayant effectué le montage peut être tenu pour responsable à titre personnel et pénal en cas d'accident.

En outre, la Société RIVARD poursuivra en justice tout contrefacteur et tout auteur d'actes de concurrence déloyale et/ou de parasitisme industriel et commercial, ainsi que tout coauteur ou complice.

EVACUATION DES GAZ D'ECHAPPEMENT DU MOTEUR THERMIQUE

- Lorsque le groupe HP thermique est amené à travailler dans un local fermé, il est nécessaire de prévoir l'évacuation des gaz d'échappement et de prévoir une arrivée d'air frais également.
 - Lorsque le groupe HP thermique est amené à travailler à l'extérieur, il est nécessaire de prendre en compte le sens des vents dominants pour éviter un retour des gaz évacués vers le moteur thermique. Prendre en compte également l'orientation du refroidisseur moteur et le type (soufflant ou aspirant) par rapport au sens des vents dominants.
- D'une manière générale il faut une bonne circulation d'air frais tout autour du groupe HP, ne pas mettre le groupe HP le long d'un mur.

LE FLEURET N'EST PAS UN EQUIPEMENT ATEX.

NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

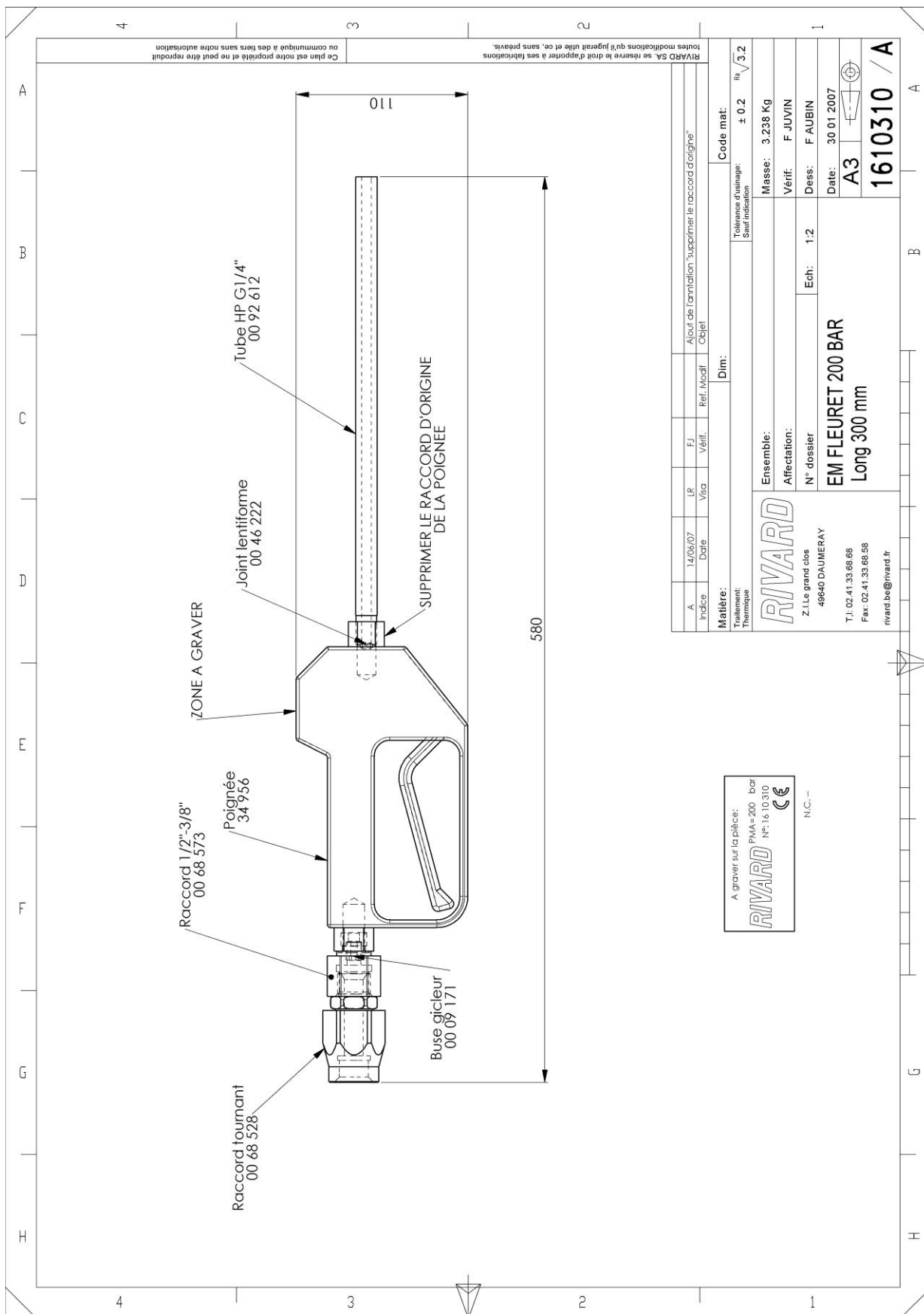
Date impression 29/04/2014

12/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.

La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.

Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.



NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

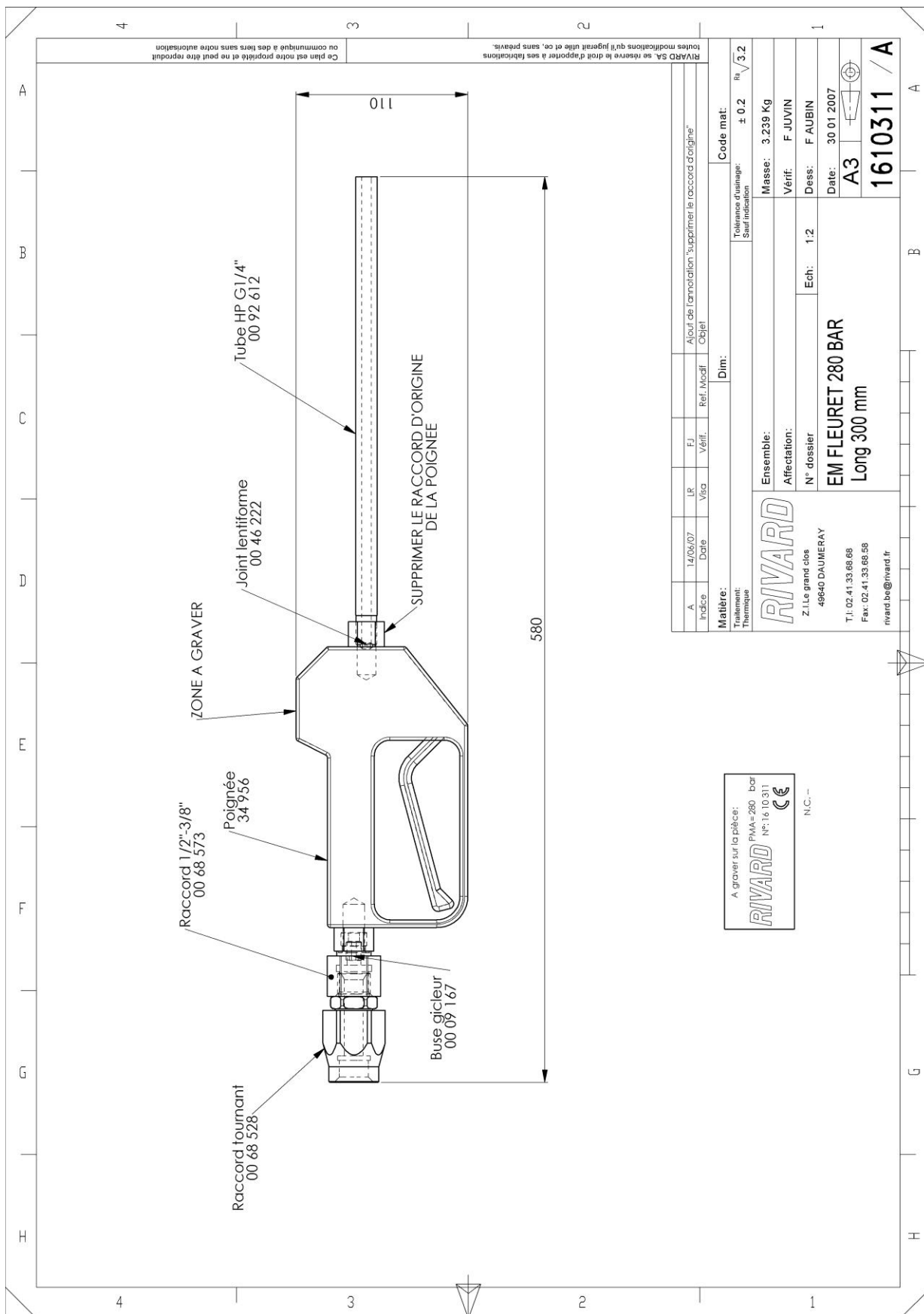
Date impression 29/04/2014

13/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.

La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.

Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.



NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

Date impression 29/04/2014

14/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.

La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.

Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.



**ASSAINISSEMENT VOIRIE
GROUPES TRES HAUTE PRESSION
VEHICULES SPECIAUX – TRANCHEUSES**

Certificat N° : CE FLEURET BASSE PRESSION
Titulaire : RIVARD

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Certificat de conformité original

Nous, fabricant déclarons que la machine désignée neuve ci-dessous est construite et testée par nos soins. Cette machine est soumise à la procédure d'auto-certification CE.

Textes CE applicables :

- ☒ 2006/42/CE
- ☐ 2000/14/CE
- ☐ A.D.R. 2007
- ☐ ATEX 94/9/CE marquage **Ex II (1) G II B T4 INERIS 03 ATEX 17008**
- ☐ 89/336/CEE
- ☐ Code de la route
- ☐ Décret du 14/11/88
- ☐ Recommandation CRAM R19
- ☐ Autres : _____

Toutes modifications de la machine sans notre accord écrit rendraient cette déclaration nulle et non avenue.

TYPE : FLEURET BASSE PRESSION 200 bar et 280 bar

N° SERIE : 16.10.310, 16.10.311

N° MACHINE : /

PUISSANCE : / KW

NIVEAU DE PUISSANCE ACOUSTIQUE : LWA = / dB

« Les risques d'incendie, d'explosion et d'intoxication ont été pris en considération lors de l'étude initiale du dossier de réf 3263 objet de l'attestation de conformité INERIS 04 ATEX 7013 X »

Nom et Fonction du signataire : D. RENAUX Président du directoire

Fait à Daumeray
Date et signature :

30/05/2008

P.O. Resp BE

RIVARD

SAS au capital de 1 698 300 Euros
NAF 342 A - IDENTIFIANT TVA FR 31667280143

Z.I. du Grand Clos 49640 DAUMERAY - Tél. 02 41 33 68 68 Fax 02 41 32 51 70

NCE113FB (Fleuret basse pression).doc

FJAD - Date de création : 08/09/05

mise à jour 24/02/2009

Date impression 29/04/2014

15/15

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite. La Sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis. Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.